

VILLE DE RONCQ
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 FEVRIER 2003

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL.....	3
UNANIMITE.....	3
1.01- REMPLACEMENT DE Mme MARIE VANDEPUTTE - ADJOINTE ET CONSEILLERE MUNICIPALE DEMISSIONNAIRE - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL	4
PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION PAR M.LE MAIRE.....	6
<i>Pour : Majorité Municipale , Groupe Bien dans ma ville , Bien dans ma vie.</i>	
<i>Contre :0</i>	
<i>Abstentions : 5 :Groupe Alliance et Actions.....</i>	<i>6</i>
<i>plan de patrimoine.....</i>	<i>7</i>
PRESENTATION DU BILAN DU DIAGNOSTIC DE L'EGLISE SAINT PIAT PAR M. LE GOVIC.....	8
DEBAT.....	15
PRESENTATION DU PLAN DE PATRIMOINE PAR M. LECOCQ.....	18
DEBAT.....	27

A 19 heures, M. LE MAIRE ouvre la séance :

Je salue les représentants de la presse Nord Eclair et Voix du Nord. Permettez-moi d'adresser un salut tout personnel à notre nouveau collègue du Conseil Municipal, Laurent Windels. Laurent est bien connu dans notre cité et peut-être plus particulièrement encore au Blanc-Four. Déjà engagé depuis de nombreuses années dans la vie associative, le fonctionnement de la vie municipale est pour lui une totale découverte, c'est pourquoi je compte sur vous pour lui apporter toute l'aide nécessaire dans cette période d'apprentissage. Tout à l'heure, je lui remettrai son insigne de conseiller municipal qui lui permettra d'être connu et reconnu de nos concitoyens.

Mme Sophie LAFRENOY procède à l'appel.

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Renée CALLEWAERT - Jean-Louis BEAUVENTRE - Michel MATHON - Jeannique VANDEWIELE - Pascal FLAHOU - Nathalie TRIVERI - Rodrigue DESMET - Yolande DUPONT - Hervé DIZY - Odette DEVELTER - Annick CASTELEIN - Laurence LIPPERT - Thierry BUCQUOYE - Christophe LAVA - Rose-Marie BUCHET - Sophie LAFRENOY - Jean-Pierre PERROUX - Joëlle DECLERCQ - Laurent WINDELS - Bruno COSYN - Chantal NYS - Evelyne DUMOULIN - Emmanuelle DUPREZ - Antonio DA SILVA - Geneviève LEROUGE.

ABSENTS EXCUSES :

Réjane CASTEL, procuration Jeannique VANDEWIELE
Jean-François TAILLEZ, procuration Yolande DUPONT
Jackie VERBEKEN, procuration Jean-Pierre PERROUX
Jérémy KROCK, procuration Annick CASTELEIN
Michel PETILLON, procuration Chantal NYS
André VARLET, procuration Bruno COSYN
Benoît GHESQUIERE , procuration Antonio DA SILVA

SECRETAIRE :

Sophie LAFRENOY

M. le Maire

Nous allons approuver le procès verbal de la réunion du 1^{er} octobre 2002. Le travail de relecture est colossal et vous m'excuserez du retard. Il est impératif de réfléchir à la mise en œuvre de techniques plus modernes pour consigner la mémoire de notre assemblée. Je vous en proposerai une tout prochainement.

M. FLAHOU

Merci M. Le Maire. Il serait possible de changer quelques mots, dans le sens où il y a des petites erreurs. Comme vous venez de le dire, le travail des secrétaires n'est pas facile. A la page 20, lors de l'intervention de Monsieur Cosyn, il est marqué : « des dépenses budgétaires mais nos exécutions », c'est « non exécution ». La forme de la phrase changerait et c'est pour cela que je me permets de le dire. Ensuite à la page 50 et il s'agit de lire : « le même site » et non pas « le même cycle ». A la page 50 également mais là ce n'est pas grand chose c'est « SILVALAC » et non pas « SILVALEC ». A la page 51, lors de l'intervention c'est bien : « l'autre exemple que vous qualifierez rapidement de plaisanterie et celui de NOVOPLASTIC » et non pas « ACTIVAL ». Merci M. Le Maire.

M. le Maire

Remarque prise en compte, nous approuvons le compte-rendu : qui est pour ?
UNANIMITE, je vous remercie.

Les erreurs seront corrigées et notifiées dans le prochain procès verbal du prochain Conseil Municipal.

1.01- REMPLACEMENT DE Mme MARIE VANDEPUTTE - ADJOINTE ET CONSEILLERE MUNICIPALE DEMISSIONNAIRE - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL -

Lors de sa séance en date du 10 décembre 2002, le Conseil Municipal a été informé de la démission de Mme Marie VANDEPUTTE de ses fonctions d'Adjointe et de Conseillère Municipale.

Par décision en date du 13 janvier 2003, Monsieur le Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais - Préfet du Nord - a accepté la démission de Mme Marie VANDEPUTTE en qualité d'Adjointe au Maire et a également accusé réception de la démission de son mandat de Conseillère Municipale. Cette décision du Préfet ayant été notifiée le 17 janvier 2003 à l'intéressée, cette démission est devenue effective à cette date.

En conséquence, il y a lieu de compléter le Conseil Municipal par le candidat de la majorité municipale « 100% RONCQ » arrivant juste derrière le dernier élu de cette liste. Mme Isabelle MARIAGE, n'ayant pas souhaité donner suite à un mandat municipal, M. Laurent WINDELS - deuxième non élu de la liste - contacté dans ce sens, nous a fait connaître son souhait de siéger au Conseil Municipal.

Par ailleurs, conformément à l'article R.2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et à une jurisprudence constante du Conseil d'Etat (C.E. 7 février 1951 - L'Hay-les-Roses ; C.E. 28 octobre 1988 - Stéfanini), les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination. Dès l'instant où la place du premier adjoint est devenue vacante, le deuxième adjoint passe automatiquement au premier rang et ainsi de suite, suivant tableau repris ci-après :

- Mme Renée CALLEWAERT	premier adjoint
- M. Jean-Louis BEAUVENTRE	deuxième adjoint
- M. Michel MATHON	troisième adjoint
- Mme Jeannique VANDEWIELE	quatrième adjoint
- M. Jean-François TAILLEZ	cinquième adjoint
- M. Pascal FLAHOU	sixième adjoint
- Mme Nathalie TRIVERI	septième adjointe
- M. Rodrigue DESMET	huitième adjoint

Rien n'obligeant le Conseil Municipal à pourvoir tous les postes d'adjoints créés, il y a néanmoins lieu de procéder à une adaptation technique des indemnités revenant aux élus, selon les modalités figurant ci-dessous :

A - <u>Détermination de l'enveloppe budgétaire :</u>	
* Indemnité maximale du Maire	3.228,34 €
* Indemnité maximale d'un adjoint	1.183,72 €
* Nombre d'adjoints	huit
Enveloppe indemnitaire	12.698,10 €

B - Réajustement des indemnités (avec effet au 18.01.2003)

PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION PAR M.LE MAIRE

C'est celle qui consiste à remplacer Madame Vandeputte par notre nouveau collègue Laurent Windels, qui prend le rang de Conseiller Municipal. Je vous ai également informé récemment de la remontée dans l'ordre protocolaire de l'ensemble de Adjoints :

- | | |
|----------------------------|--------------------|
| - Mme Renée CALLEWAERT | premier adjoint |
| - M. Jean-Louis BEAUVENTRE | deuxième adjoint |
| - M. Michel MATHON | troisième adjoint |
| - Mme Jeannique VANDEWIELE | quatrième adjointE |
| - M. Jean-François TAILLEZ | cinquième adjoint |
| - M. Pascal FLAHOU | sixième adjoint |
| - Mme Nathalie TRIVERI | septième adjointe |
| - M. Rodrigue DESMET | huitième adjoint |

Fonctionnant pour l'instant à huit Adjoints, nous sommes naturellement invités à revoir l'enveloppe d'indemnités des Elus qui s'en trouve donc réduite. Il s'agit d'un simple exercice arithmétique qui consiste à réajuster cette enveloppe en fonction du nouveau tableau.

Pour : Majorité Municipale , Groupe Bien dans ma ville , Bien dans ma vie.

Contre :0

Abstentions : 5 :Groupe Alliance et Actions.

Au commencement de notre mandat nous avons souhaité faire le point sur notre patrimoine communal. Riche de 68 bâtiments dont certains, pour les plus emblématiques, datent du début de l'ère industrielle de notre commune et donnent des signes inquiétants de dégradation, un plan de situation était nécessaire avant toute décision politique. La campagne municipale que nous avons menée avait par ailleurs confirmé une forte demande populaire pour la conservation et l'entretien du patrimoine historique. Près de deux ans ont donc été nécessaires pour élaborer un cahier des charges et recruter selon les procédures du marché public une entreprise d'investigation, la SOCOTEC. Entre temps, le commencement des travaux de charpente et de toiture à l'église du centre, ont fait apparaître une situation que nous pressentions et qui nécessitait une fermeture d'urgence de ce bâtiment pour des considérations de sécurité du public. Tout à l'heure, Monsieur LEGOVIC chargé de l'examen sanitaire de Saint-Piat nous livrera les conclusions de son expertise. Ce plan marque une première étape dans la voie de la reconquête de notre patrimoine communal. Il constitue d'abord une prise de conscience populaire sur la notion de co-propriété communale qui m'est particulièrement chère, car la co-propriété signifie des droits mais aussi des devoirs qui engagent toute notre collectivité. Ce soir, le Conseil Municipal va donc rendre compte à l'assemblée de co-propriété que nous formons et par la voie de techniciens autorisés, du bilan de santé des bâtiments dans lesquels notre administration mais aussi nos associations et nos usagers évoluent. Il était tout à fait normal que d'abord cette étude commandée à l'unanimité par le Conseil Municipal soit en primeur livrée à ses membres. Mais dans quelques jours, par la voie d'une lettre spéciale de l'Hôtel de Ville à laquelle travaille notre service communication, vous serez amplement informés sur la réalité patrimoniale. Puis, avec mes collègues élus, je viendrai dans les quartiers vous écouter dans les cafés citoyens au cours de cette phase préparatoire du budget 2003. Ce soir, je vous

invite, Mesdames et Messieurs les élus, à poser toutes les questions techniques que vous souhaitez en profitant de la présence à la fois de Monsieur Lecocq qui représente la SOCOTEC et de Monsieur Le Govic. Naturellement une copie synthétique du plan de patrimoine sera délivrée à chaque Président de groupe. L'ensemble volumineux du plan de patrimoine compulsé sur CD rom sera librement consultable par chacun des élus aux services techniques.

Je tiens à adresser mes remerciements aux personnels des services techniques qui ont œuvré aux préparatifs et à l'accompagnement du plan auprès de la SOCOTEC sous la houlette de leur adjoint de tutelle, Pascal FLAHOU et de leur directeur, Philippe CROP. Mes remerciements aussi au dévouement des services communication et du secrétariat général qui ont préparé la présentation de ce soir qui vise à être pédagogique. Ces remerciements s'adressent tout particulièrement à Bruno DUBOIS et à Françoise VOYER.

Naturellement vous pouvez poser toutes les questions qu'on souhaite et dans le Débat d'Orientation Budgétaire, nous discuterons des orientations dans lesquelles nous souhaitons inscrire notre budget. Ce soir nous ne sommes pas sur un débat d'opportunité mais sur un débat technique, profitons-en le plus amplement possible. Voilà maintenant je passe la parole tout d'abord à Monsieur Le Govic qui va nous faire une présentation de son étude sur Saint-Piat et sur l'état de ce bâtiment.

M. LE GOVIC

Bonsoir Mesdames et Messieurs. Je vais donc vous présenter le bilan du diagnostic de l'église Saint-Piat qui a été réalisé par mon équipe en décembre 2002, il y a un mois. Nous sommes le CEBTP (Centre d'Expertise du Bâtiment et des Travaux Publics). Ce sont 600 personnes sur la France, avec une équipe de 11 personnes

localisée à Marcq-en-Baroeul. J'appartiens à une équipe de 50 personnes localisée à Paris, qui travaille exclusivement sur le domaine de l'expertise du bâtiment. Nous avons des pathologues, des médecins spécialisés dans le diagnostic bâtiment et moi-même, avec une équipe de trois personnes par le bois. Le CEBTP appartient à un groupe qui s'appelle « le Ginger ». Pour vous présenter qui nous sommes : le colosse d'Alexandrie, que peut-être certains d'entre vous avez vu devant le grand palais, a été restauré au CEBTP à Saint-Rémy- lès Chevreuse. Parmi toutes mes activités, je suis donc le responsable d'un service de structure de bois et j'ai aussi des activités dans le domaine de la certification d'entreprise puisque je suis expert -auditeur auprès de CALIBAT qui qualifie des entreprises du bâtiment dans le domaine du traitement curatif des constructions, c'est-à-dire charpentes et murs, donc curatif des insectes et contre la mэрule qui est un vrai problème. Une chose que je n'ai pas mis sur le transparent, je suis aussi un jeune expert judiciaire près du Tribunal de Paris.

Quel a été le contexte du diagnostic de l'église Saint-Piat : des travaux en cours réfection, c'est-à-dire des travaux qui affectaient la couverture puisque ce bâtiment avait bien été identifié comme ayant de graves problèmes de couverture, qui ont induit une humidification générale des murs. Les photos ne sont pas forcément très patentes mais dans l'église, on remarque une humidité rémanente dans tout le bâtiment. Là je crois que c'est la façade Nord et ça c'est l'intersection entre le transept et la nef,. Des travaux de réfection de charpente et de couverture ont montré des dégradations sur les éléments de structure en bois avec une suspicion d'infestation par la mэрule. Vous êtes dans une région, comme l'Ouest de la France, connue pour le développement de cet agent, du fait d'un climat assez humide. L'objectif du diagnostic, c'est premièrement d'identifier la nature des agents d'altération (biologiques) parce qu' un traitement pour un bâtiment est très

différent contre la mэрule ou contre d'autres champignons et on verra pourquoi et puis naturellement pour pouvoir préconiser des travaux, il faut des chiffres et cela veut dire la localisation des défauts, la nature des défauts, l'intensité des défauts et la gravité des altérations pour définir un diagnostic et écrire le plan à réaliser pour remettre en bon état sanitaire et en bon état mécanique l'ensemble des structures.

Diapositive suivante : faire un bilan c'est comme faire un diagnostic avec un malade ou un supposé malade. On ne l'ausculte pas comme cela. On suit des règles et la première règle c'est de définir les zones à risque. Qu'est-ce qu'une zone à risque ? Vous en avez une ici. Ce sont toutes les parties basses qui vont récupérer l'humidité, puisque pour le bois, prendre de l'eau n'est pas forcément grave. Là où cela devient grave, c'est quand l'eau stagne puisque l'eau stagnante amène au développement des champignons lignivores. Le chiffre à retenir pour le bois : quand dans sa masse, sa teneur en eau dépasse 18 %, il est dégradé par des agents comme les champignons lignivores. En fonction des conditions, vous avez une trentaine de champignons lignivores qui peuvent dégrader le bois. Avant de faire le diagnostic, on a travaillé avec les services techniques pour définir dans l'église en fonction de ce qu'on observait dans les plénums, quelles étaient les zones qu'il fallait sonder, c'est-à-dire les zones qui fallaitent percer pour voir le bois et identifier les agents de dégradation. Le diagnostic a aussi porté sur une visite initial dans les charpentes, aussi bien dans la charpente centrale que dans les charpentes des nefs latérales. Quel a été le bilan ? Le bilan n'est pas très bon. Je pense que ce n'est pas une surprise car nous avons identifié cinq agents différents d'altération du bois. C'est-à-dire qu'on a identifié cinq champignons qui infestent l'ensemble des plénums et des charpentes, cinq agents d'infestation. Cela montre qu'il y a un profil de pathologie quand même assez grave parce que chaque agent correspond à des conditions spécifiques. Donc vous avez les cinq agents qui sont classés de l'agent le moins

pathogène pour le bois au plus pathogène. Ce que vous voyez là, ce sont des petites fructifications des coniophores qu'on peut encore voir soit à gauche lorsqu'on rentre dans l'église ou à la croisée. C'est la façade Nord, soit à la croisée du transept et de la nef. Ce sont des coprins (coprinus radiants, cousins des champignons de sous-bois) qui ne sont pas vraiment dangereux pour le bois, parce qu'ils ont une activité de dégradation du bois très ténue et on les retrouve sur les plénums en sous face. C'est vraiment le signe d'une forte humidification.

Diapositive suivante : un autre agent, celui-là est beaucoup plus grave. C'est une diapositive qui a été prise dans la nef centrale. Cela veut dire que ce sont des éléments de charpente, donc du support de la couverture et ces agents sont des coniophores des caves. C'est un champignon qui est aussi grave que la mэрule mais qui a une particularité, c'est qu'il lui faut vraiment beaucoup d'eau. Autrement dit voir des coniophores sur des nez de murs, cela veut dire qu'il y a encore de l'eau qui arrive aujourd'hui sur ces murs. Naturellement cette eau descend et on va la retrouver en partie basse dans les plénums et c'est là l'aspect dangereux. Pour le coniophore, vous coupez l'eau, il disparaît et on en parle plus.

Diapositive suivante : on le retrouve dans les nefs centrales et on le retrouve sur les sablières. Là nous sommes dedans : je ne sais pas si vous avez visité ce n'est pas évident parce qu'il faut ramper pour y aller. Ce sont les combles des deux nefs latérales et vous voyez les sablières sont humidifiées. Donc l'eau arrive, elle stagne et le bois dépasse allégrement 50 % de teneur en eau et vous avez des coniophores qui se développent. Concrètement dans le rapport édité, de mémoire sur la façade Sud, plus de la moitié des travées sont infestées partiellement ou totalement par du coniophore. Il y a aussi un autre signe qu'on retrouve dans le coin, dans la partie centrale, ce sont des moisissures. Ce sont aussi des champignons lignivores qui sont de très faibles altérations sur la peau du bois et qui sont le signe d'une mauvaise

ventilation. C'est un élément qui sera à prendre en compte dans les travaux parce qu'il faut absolument ventiler les combles pour éviter toute stagnation. Diapositive suivante : là, pour vous montrer un agent biologique qui est un myxomycète (c'est un nom probablement qui vient du Grec), qui est un cousin antérieur au champignon. Ce n'est pas tout à fait un champignon, c'est un groupe particulier. Ce n'est absolument pas grave mais c'est signe d'une mauvaise ventilation et de la présence de beaucoup d'éléments nutritifs, ces êtres-là peuvent se déplacer sur les pièces de bois après leur naissance. Ce sont des éléments que l'on trouve au bout des nefs latérales. Diapositive suivante : le dernier agent pathogène, le plus grave, c'est la mэрule qui infeste bien des éléments de l'église. Qu'infeste-elle ? La mэрule est un agent, un champignon lignivore. Il ne mange exclusivement que du bois et il a un faciès de dégradation du bois très caractéristique puisque vous pouvez le voir, il donne des petits carrés. C'est comme un bois incendié. C'est pour cela qu'on parle de faciès de pourriture cubique. Sachant qu'il y a d'autres agents, d'autres champignons qui donnent les mêmes faciès de dégradations. C'est une pièce de structure que portait les plénums en plâtre. Je crois que c'était au niveau de la nef centrale. Vous voyez visuellement, la dégradation sur ces pièces de bois et si je viens avec une petite hachette et que je bûche le bois, je pense qu'il ne résiste pas au coup de hache. Voilà le type de dégradations observé.

Là c'est aussi une autre photo prise sur une pièce de bois de Saint-Piat. Vous voyez donc le mycélium relativement caractéristique de la mэрule. Il y a donc un champignon à mycélium externe. Autrement dit, il va infester les bois par l'extérieur. Contrairement à d'autres champignons qui ont des mycéliums internes, qui mangent le bois de l'intérieur. Autrement dit, sur des pièces de bois, cela ne se voit pas, si on n'a pas de face de rupture, il n'y a pas d'infestation. C'est quand même pour le diagnostiqueur l'aspect le plus positif.

Diapositive suivante : pourquoi la mэрule est-il un champignon dangereux ? Sa dangerosité est illustrée par ces deux diapositives qui viennent de l'église Saint Piat. Le premier, c'est la capacité qu'a ce champignon à se propager entre les maçonneries, les revêtements et la peinture. Autrement dit ce champignon se propage un peu de manière sournoise. Là, vous voyez, il n'y a pas du tout de bois mais par son tropisme, il va chercher du bois à détruire. C'est important parce que dans les travaux, les règles sont très simples. Tant qu'on voit du mycélium ou des rhisomorphes, il faut mettre à nu pour être certain que cet être biologique disparaisse parce que la particularité de la mэрule c'est sa capacité à transporter l'eau et les sels minéraux. Il suffit qu'il y ait une source d'eau pour infester complètement une maison et quand on a plusieurs incidents hydriques comme vous aviez vu sur les nez de murs où l'eau descend, il y a plein de foyers potentiels parce qu'on a de l'eau, des spores et cela se propage. Là, il y a une zone à risque, cela se propage et l'eau, il va la trouver dans les parties basses, puisque le plâtre a des capacités d'absorption d'eau très importante. Donc il a de l'eau, du bois et il se développe.

Diapositive suivante : concrètement à Saint-Piat, la mэрule a endommagé, altéré des éléments de structure. Ceux-ci sont des éléments qui supportent tous les plénums en plâtre que l'on voit lorsqu'on rentre dans l'église qui sont en contact avec la maçonnerie. C'est un élément négatif puisque on a le contact avec la maçonnerie et l'humidité peut passer. Le champignon va se développer par derrière et manger par dessous. Voilà le type de désordre que l'on a, c'est-à-dire des assemblages complètement déstructurés et avec une hache, il y a des endroits où il n'y a plus de bois porteur, la matière n'est plus complètement résistante. Heureusement pour ces structures en cercle, il y a un effet de redistribution des forces ponctuellement s'il y a un endroit où c'est altéré, cela ne va pas forcément s'effondrer. Ces altérations sont là en partie courantes, j'aurai pu mettre d'autres illustrations où d'une manière

assez systématique, dès que vous aviez des nez de murs... Je sors un peu de ma présentation. De manière systématique, on a pu observer que l'eau arrivant sur les murs retrouve le pied d'arc généralement infesté par la mérule puisque l'eau arrivait en partie basse et stagnait.

Diapositive suivante : toutefois à Saint-Piat, les altérations restent limitées. pourquoi ? Parce que les conditions optimales ne sont pas tout à fait réunies et ce qui manquait pour avoir vraiment une propagation aussi dangereuse que ces illustrations là, c'est la température. Il fait trop froid pour qu'on ait eu une pathologie grave, sinon très grave puisque la mérule aime bien des températures au dessus de 20° et pour fructifier comme cette mérule qui vient d'un bâtiment de la région lilloise, il faut aussi des sources locales de lumière. Là, la conclusion du diagnostic a été très simple. Ce plancher doit faire au moins 100 m de long sur 2 fois 15 m. On ne pouvait plus rien en faire, ce qui n'est pas le cas de Saint Piat.

Diapositive suivante : le bilan sur le diagnostic le plus important sur l'aspect mérule, puisque pour le coniochore il suffit de couper l'eau et après on en parle plus. Il n'y a pas d'altération des murs. La mérule ne va pas détruire la maçonnerie pour manger la maçonnerie. Par contre ce qu'elle peut faire, c'est déjoindre des éléments de maçonnerie pour chercher soit un passage pour aller chercher du bois, soit pour prendre des sels minéraux. A Saint Piat, il n'y a pas d'altération des murs. Et puis point important, il n'y a pas de propagations de la mérule sur les éléments de charpente, sur les fermes qui portent la couverture. Parce que dans le diagnostic, on a été systématiquement dans de bonnes conditions de sécurité, regardez les pieds de ferme. Il n'y a donc pas de propagation au niveau de la charpente. Simplement les nefs centrales, latérales et le transept sont infestés. Le bilan mérule : c'est un traitement général des parties basses. Là, encore un élément bas, altéré par la mérule. C'est pour cela que pour ceux qui ont été autorisés à aller dans l'église, tout

le diagnostic a porté sur les parties basses des éléments de structure. L'église a été répartie en différentes zones : la nef centrale, les deux nefs latérales, le transept et c'est un extrait du rapport qui a été remis en mairie avec un descriptif précis de toutes les altérations, de tous les défauts puisque la zone critique au niveau mérulien, c'est l'intersection entre le transept et l'extrémité de la nef. Mon premier transparent avec les coprins était pris dans cette zone (et le conioaphore).

Diapositive suivante : en terme, pour conclure sur le diagnostic, celui-ci a conclu sur la nécessité de traiter tous les éléments de structure bois des nefs latérales, du transept et de la nef centrale sur les parties basses puisque la charpente a fait l'objet de travaux et ces travaux seront importants puisqu'ils vont toucher toutes les surfaces et il est important que ces travaux soient faits, soient réalisés par des entreprises spécialisées, parce qu'il ne faut pas se leurrer. Aujourd'hui il n'y a pas de produits certifiés CTBP contre la mэрule, cela n'existe pas. On peut traiter mais si on ne prend pas toutes les dispositions constructives pour que l'eau ne revienne pas après un certain temps, 5 ans, 10 ans, 15 ans, 20 ans....les champignons reviendront.

DEBAT

M. le Maire

Merci Monsieur Le Govic. On va demander aux uns et aux autres de bien vouloir poser leurs questions, s'ils en ont, n'hésitez pas à vous informer. Pour résumer, Monsieur Le Govic, cela veut dire que l'on va devoir en quelque sorte déshabiller la structure inférieure de l'église. Est-ce qu'on a des risques de découvrir d'autres choses aussi surprenantes ?

M. LE GOVIC

Non, parce que lorsqu'on va dans l'église, on a quand même au niveau sondage réalisé de très nombreux sondages, donc on a une bonne vision des pathologies. On peut associer des critères : le plâtre est fissuré, le plâtre est humidifié et dans le rapport que vous avez, il est écrit qu'il y a très probablement de la mэрule. Les travaux, cela va être concrètement de mettre à nu, d'enlever tous les revêtements et concrètement tous les pieds d'arc identifiés comme mэрulés ou humidifiés avec forte probabilité d'être mэрulé. Ils vont devoir être mis à nu. Concrètement lorsqu'on regarde ce qu'il reste, cela veut dire qu'il faut tout mettre à plat parce que vous ne pouvez pas prendre le risque de dire : « bon je vais en laisser 2, 3 là parce que à priori il n'y a rien. Cela n'a pas lieu d'être, cela veut dire concrètement tout mettre à plat et la mauvaise surprise serait de se rendre compte que les structures sont complètement mortes. Il n'y a plus d'espérance si les structures étaient mortes, on verrait des choses plus graves en terme de fissurations parce que le plâtre c'est un matériau qui ne supporte pas les déplacements. Dès que le bois est altéré, il perd de l'inertie. Il a une certaine souplesse et on voit des fissures. Du reste on peut lire les zones les plus endommagées par les fissures qui apparaissent dans le plâtre. C'est un signe que les bois fléchissent parce qu'ils ont été altérés. Si c'était très grave, cela se verrait beaucoup plus.

M. Le MAIRE

Nous avons connu dans ce bâtiment des extrusions de champignons de couleur blanchâtre.

M. LE GOVIC

La caractérisation de la mérule peut se faire uniquement sur les spores. C'est orange, rouille. Il y a trois espèces de mérules. C'est orange-rouille, parce que les champignons, en fonction des conditions peuvent avoir des fructifications relativement proches. La caractéristique de la mérule, c'est la couleur rouille et en plus s'il y a des asthmatiques, un carpophore, c'est à peu près un à cinq millions de spores. Un épisode mérulien grave, les gens asthmatiques le sentent. Cela arrive dans les habitations. J'ai eu le cas chez une personne.

M. Le MAIRE

Y a-t-il des questions ?

M. DESMET

Vous parliez d'une ventilation mauvaise au niveau du bâtiment. Est-ce qu'avec la nouvelle structure qui se fait là, la ventilation va être changé ou est-ce qu'il y a aussi un chauffage non adapté par rapport à la structure ou quelque chose comme cela.

M. LE GOVIC

Ce n'est pas un problème de chauffage. J'ai attiré l'attention des services techniques. J'ai fait un bilan en décembre 2002. La teneur en eau des bois dans la charpente était au delà de 18 % à 20-22 %. C'est anormal. Cela veut dire qu'il y a de l'eau qui arrive et que ce taux n'arrive pas à partir par simple convection. C'est pour cela que j'ai attiré l'attention en disant : « bon il y a des travaux ». Il faut faire bien attention à mettre de la ventilation.

M. FLAHOU

Simplement Monsieur le Maire pour apporter une précision à M. Desmet. Pendant les travaux de charpente et de couverture qu'il y a à l'heure actuelle à Saint-Piat, il y avait beaucoup de chatières qui étaient bouchées par des nids de pigeons. C'est pour cela aussi que, peut-être la charpente n'était pas ventilée comme elle devait l'être.

M. Le MAIRE

Nous passons la parole à Monsieur Lecocq de la SOCOTEC, qui va donc vous présenter le Plan de Patrimoine en vous rappelant tout d'abord la méthode qui a présidé à son élaboration. Ce qui est un peu le cahier des charges que nous avons voté ici, en Conseil Municipal, donc le carnet de bord de Monsieur Lecocq et de son équipe. Et ensuite la raison pour laquelle nous avons extrait dans ce Patrimoine ce que j'appellerai les sept grandes familles de bâtiments.

M. LECOCQ

Bonjour, Mesdames et Messieurs les Elus, Mesdames et Messieurs les Ronquois. Un Plan de Patrimoine, eh bien je rebondirai tout de suite sur ce qui vient de vous être présenté pour que ces choses-là n'arrivent pas. Il faut entretenir correctement et régulièrement son Patrimoine. Il faut éviter qu'il y ait des infiltrations et la première des choses à faire, c'est assurer qu'il y ait un clos couvert correct, surtout de bonnes toitures et des façades aussi bien entretenues. C'était vraiment l'introduction facile pour moi de vous parler du Plan de Patrimoine qui a été établi pour votre ville : Roncq.

SOCOTEC c'est 4500 personnes en France, réparties environ sur 200 agences depuis que nous avons intégré dans le groupe un INF et environ 200 personnes sur le Nord-Pas-De-Calais.

Pourquoi un plan de patrimoine ?

1- L'élaboration d'un plan de patrimoine a pour objet :

- De connaître la structure du patrimoine immobilier, en établissant une hiérarchie qualitative des différents ensembles composant ce patrimoine, en s'appuyant sur la réalisation d'un diagnostic technique approfondi,
- D'établir un « carnet d'identité » de chaque ensemble reprenant l'historique, mais également tous les paramètres qualitatifs et quantitatifs nécessaires au constat général du patrimoine,
- De déterminer de façon précise et détaillée la nature et le coût prévisionnel des interventions, en tous corps d'état, à court, moyen et long terme, base d'une stratégie d'intervention en adéquation avec les possibilités financières de la collectivité.

2- Les Objectifs :

C'est donc la connaissance pour les 10 ans à venir, des dépenses liées aux travaux sur les bâtiments communaux en entretien courant, en grosses réparations et en mise en conformité, c'est-à-dire la sécurité, l'accessibilité des bâtiments.

3- Comment avons-nous fait ?

Notre méthodologie est reprise en 7 points. La démarche de SOCOTEC s'est déroulée de la manière suivante :

1) Première visite des sites :

Une visite rapide et complète du patrimoine fut effectuée en compagnie de Monsieur CROP Directeur des Services Techniques. Ce fut l'occasion de réaliser un premier reportage photo de chaque bâtiment.

2- Recueil d'informations, audit d'agents municipaux :

Quelques réunions avec les Services Techniques nous ont permises d'ordonnancer nos visites en tenant compte des urgences diverses telles que la sécurité, les travaux en cours, la situation géographique, les objectifs municipaux. Nous avons procédé ensuite, au recueil d'information et avons établi un dossier par bâtiment comprenant :

- les rapports de Vérification Périodique Electrique,
- les rapports des Commissions de Sécurité,
- les plans, croquis, ou schéma,
- l'historique des gros travaux effectués,
- les prévisions de travaux ou projet éventuel,

enfin toutes données pouvant être utiles à notre travail.

3) (S'en suivit) l'organisation des visites :

Des accompagnateurs des services municipaux furent désignés pour nous faciliter l'accès des sites et des bâtiments et donner quelques explications des raisons de nos visites aux occupants.

4) Les visites furent alors commencées :

Trois personnes de SOCOTEC formées à la Gestion Technique des Patrimoines sont intervenues pendant 6 mois sur les bâtiments. Une quatrième personne spécialiste dans le domaine de la sécurité vint lever quelques doutes et compléter le diagnostic courant Décembre.

5) Une bibliothèque de travaux avec coût unitaire fut élaborée en commun afin d'évaluer au mieux l'ensemble des travaux à effectuer sur le patrimoine. Des estimations d'entreprises furent nécessaires pour les travaux très spécifiques (Eglises).

6) SOCOTEC s'est doté en location du logiciel informatique utilisé aux Services Techniques de la ville de RONCQ et après formation accélérée sur la manipulation de cet outil, a procédé à la saisie informatique des données.

7) Chaque mois, une réunion d'une journée fut consacrée à la présentation des résultats, des relevés et diagnostics effectués précédemment. Cette journée fut l'occasion de nombreux échanges, discussions et ajustements entre les diagnostiqueurs de SOCOTEC et Monsieur CROP et ses collaborateurs.

Pourquoi en sommes-nous arrivés à une programmation sur 10 ans ?

Comme vous le voyez, chaque bâtiment a fait l'objet d'une programmation pluriannuelle de travaux s'appuyant sur les aspects Technique et Sécurité. La

synthèse de cette programmation pour l'ensemble des bâtiments vous est présentée sur l'écran suivant.

Préconisation technique. Globalement pour l'ensemble des 68 bâtiments, les coûts sont représentés sur ce schéma. Le bilan de notre programmation des travaux fait apparaître sur l'histogramme, des dépenses très importantes cumulées sur les deux premières années. C'est bien entendu le souhaitable pour remettre en place le patrimoine dans un état correct d'entretien. Ce traitement de choc ne peut malheureusement être supporté par aucun maître d'ouvrage et il appartiendra au conseil municipal de jouer son rôle d'arbitre et de lissage sur la base des propositions qui lui seront faites par les Services Techniques afin d'étaler les dépenses sur 10 ans. Le montant annuel des dépenses devenant alors raisonnable pour une collectivité telle que la ville de RONCQ.

Je vous présente maintenant le fruit de notre travail.

Tout d'abord le résultat final que nous affinerons ensuite par palier. Tout en rappelant, une fois de plus, que les chiffres des synthèses que nous vous présentons s'appuient sur des métrés et diagnostics de chaque bâtiment en clos-couvert c'est à dire les façades et les toitures et de chaque pièce de ces mêmes bâtiments en tout corps d'état.

A) Nous avons, pour faciliter la compréhension des résultats, classé l'ensemble des 68 bâtiments en famille et pour rappeler un jeu bien connu, nous en avons compté 7.

B) Nous avons ensuite comptabilisé la superficie des bâtiments par famille ce qui nous donne une échelle visuelle de l'importance en surface de chacune des familles.

C) Viennent s'ajouter les coûts estimés des travaux à réaliser par famille. Un retard important d'entretien en ce qui concerne la famille Culte. Des dépenses importantes en Sportif et en Scolaire. Un total d'un peu plus de 38 millions de Francs TTC sur 10 ans.

D) 1000 Frs au m² sur 10 ans soit 100Fr au m² par an soit aussi 300 Fr/habitant et par an.

- Le comparatif des surfaces et des coûts par famille de bâtiment : une autre manière visuelle de présenter les résultats

- Estimation totale des travaux avec animation par pictogramme : Coût total des travaux sur 10 ans . Nous avons ici travaillé par lot :

- la couverture,
- le gros œuvre et la maçonnerie,
- les menuiseries,
- les peintures extérieures et intérieures,
- les autres corps d'état.

A noter que le clos-couvert des bâtiments représente + de 70 % des dépenses, ce qui correspond à la moyenne habituellement rencontrée de + des 2/3 soit 66 %.

- Famille Administration : de 12 bâtiments.

Un écart élevé :33 % . Ces bâtiments nécessitent un entretien intérieur supérieur à la moyenne pour des raisons de sécurité et d'image (accueil des RONCQUOIS dans des locaux corrects).

- Famille Culte : de 5 bâtiments surtout les 2 églises. On constate de manière assez flagrante l'absence d'entretien pendant plusieurs dizaines d'années de ces 2 grands bâtiments (le remplacement total des toitures est en cours d'achèvement).

- Famille Sport : La ville de RONCQ est assez sportive : 18 bâtiments avec une dépense de 691 359 €. J'ajoute qu'à cette dépense doivent s'ajouter les dépenses d'entretien des pelouses, et de tous les extérieurs, liées à l'entretien des terrains.

- Famille Ecoles : de 17 bâtiments y compris logements communaux affectés aux enseignants et aux Directeurs des écoles. Ce sont les bâtiments nécessairement les mieux soignés du patrimoine au moins sur le plan réglementation et sécurité. A noter que quelques écoles sont en construction modulaire voire en préfabriqué et il y a lieu de réfléchir sur leur devenir notamment pour les écoles : PICASSO, TRIOLET et MARIE CURIE.

- Famille Animation Culture : de 5 bâtiments.

A noter : beaucoup de travaux sur les menuiseries et les peintures.

- Famille : Famille et Social : de 4 bâtiments. Une petite famille.

- Famille : Autres bâtiments. Cette 7^{ème} et dernière famille comporte 7 bâtiment
Pour ne pas être trop long dans mon propos, j'ai choisi délibérément quelques bâtiments significatifs sur les 68 de votre patrimoine et je vous propose de vous les présenter plus particulièrement. J'ai fait cependant attention de maintenir l'équilibre entre le Centre Bourg et Blanc Four.

- Hôtel de Ville : Tout d'abord une explication sur la présence des trois camemberts puis un commentaire sur les travaux :

- L'accessibilité aux handicapés (perron Mairie),

- Le remplacement des menuiseries pour le confort du personnel : maxi 11° l'hiver par temps froid.

- Annexe Mairie :

- Peintures,

- Accessibilité : des mises en conformité avec création d'un ascenseur.

- Eglise St Piat:

- Ravalement général,

- Vitraux et protection.

- Eglise St Roch:

- Vitraux,

- Protection vitraux.

- Complexe Sportif Guy Drut :

- Couverture (éclairage zénithal),

- Sécurité incendie.

- Salle de Sport Stélandre :

- Le remplacement de la couverture bac acier et des chéneaux,

- Le remplacement du bardage,

- Le remplacement de l'installation électrique et de l'éclairage.

- PICASSO :

- Le remplacement de la couverture compris isolation,
- La réfection des menuiseries,
- Les peintures extérieures.

- MARIE CURIE :

- La couverture bac acier à remplacer en 2006,
- Les peintures extérieures et intérieures sur les 10 ans.

- PABLO NERUDA :

- Le remplacement de l'étanchéité multicouches et de la Ventilation Mécanique Contrôlée sur la terrasse,
- Le remplacement du transfo pyralène,
- Le traitement des peintures et revêtements de sol.

- CENTRE CULTUREL :

- Le remplacement des menuiseries,
- Les peintures extérieures et intérieures.

- PMI :

- Peu de dépenses par rapport aux sommes citées précédemment : un entretien courant,
- A noter cependant un léger ravalement et l'entretien des peintures.

POSTE :

- Un entretien courant général prévu en 2006 et 2010,
- A noter la somme de 14 000 € à charge du locataire (la Poste) puisqu'il s'agit des peintures intérieures.

- Répartition des dépenses par familles de bâtiments et par lots dans chacune des familles : une autre manière de voir les choses.

Les données en conclusion : on retrouve par famille les surfaces et le montant des travaux.

Voilà, je vous remercie et je repasse la parole à Monsieur le Maire.

M. Le MAIRE

Monsieur Lecocq, merci pour cet exposé extrêmement précis et je ne remercie pas encore assez les services qui ont fait que cette présentation soit claire. On va maintenant entrer dans le vif du... pas du débat mais du sujet. Posez vos questions techniques, on va revenir sur les bâtiments que vous souhaitez. Nous sommes à votre disposition, du moins Monsieur Lecocq. Cela m'étonnerait que cela n'intéresse personne. Ou alors vous êtes abasourdi par le montant des dépenses et des travaux à faire partout.

DEBAT

M. COSYN

Juste un petit mot, non pas pour commenter mais pour discuter sur ce Plan d'investissements. Il a le mérite d'exister. Je pense que c'est la première fois qu'il y en a un. Maintenant la-dessus, il y a un certain nombre de dépenses qui sont des dépenses récurrentes de fonctionnements courants. Tout a été à peu près abordé.

Je pense, par exemple à un certain nombres de travaux et de peintures d'entretien courant. Par contre, il y a d'autres grosses dépenses et je pense, je souhaite, je crois même qu' on en reparlera prochainement en commission parce que là il y aura effectivement des arbitrages, des décisions importantes à prendre. Dans les 6.000.000 € de travaux prévus, effectivement il y a une somme importante de travaux qui relèvent de ce qui se faisait régulièrement en régie tous les ans, au niveau du personnel communal. Après il y aura un certain nombre de gros travaux d'investissements. Je suis à moitié surpris par les chiffres parce que lors de la campagne électorale, nous avons, dans notre groupe fait l'estimation des charges et nous étions, rien que pour l'année 2002, à peu près à l'époque de 15.000.000 F, c'est à dire 2.300 000 à 2.400 000 €. Je vois que mon ami Michel ne s'était pas trompé dans son estimation qui vient d'être confortée par l'étude de la SOCOTEC. Il faudra en discuter en commission et vous devrez et nous devons prendre des décisions.

M. Le MAIRE

C'est pourquoi j'ai souhaité ce soir que vous ayez tous les éléments d'information parce que nous devons, avec Monsieur Taillez, échafauder notre Plan pluriannuel d'investissements et de fonctionnements qui tiendra compte de cette problématique lourde sans pour autant enfermer la commune dans les seuls travaux de réparation. Même si réparer c'est un peu construire l'avenir, notre ville doit évoluer naturellement d'autres façons. Je voudrais, Monsieur Lecocq que vous précisiez à nouveau le principe de votre programmation sur dix années.

M. LECOCQ

Si vous voulez, à chaque fois que nous avons fait un diagnostic sur un Patrimoine, c'est d'une part, enfin ce que les gens sentent, qu'il y a nécessité de faire un point et

que chaque fois nous avons eu à proposer des dépenses importantes dans la première année ou les premières années. Le constat est que de faire un diagnostic de chaque bâtiment fait ressortir tous les travaux. On a l'habitude de voir ces bâtiments. On les connaît tellement bien qu'on passe à côté de leurs défauts. Le fait d'avoir une personne extérieure qui arrive sur ces bâtiments elle voit tout. Le fait de faire ressortir ce diagnostic, à chaque fois, on a montré que les premières années, il y avait un effort important à réaliser par le maître d'ouvrage. Cela se passe aussi bien pour des villes que pour des organismes HLM que pour les chaînes de magasins type Auchan ou autre. C'est toujours la même problématique. L'avantage d'avoir un bilan, vous avez une photographie qui a le mérite d'être une photographie qui peut vivre puisque vous avez l'avantage d'avoir tout en informatique. Vous allez pouvoir procéder à des lissages de travaux, mettre en priorité les interventions par rapport. Nous n'avons vu cette programmation de travaux que sur le plan de la technique, vétusté, sécurité et c'est vrai que vous allez pouvoir faire rentrer d'autres choses pour faire des choix qui deviendront des choix politiques et à partir de là, vous avez la matière maintenant pour pouvoir travailler au mieux et pour pouvoir projeter vos dépenses au mieux sur les dix années à venir.

M. Le MAIRE

Je ne veux pas monopoliser naturellement le débat mais est-ce que le débat politique comme vous l'appelez a encore sa place là-dedans. Car n'est-on pas rattrapé par le côté technique, le côté vétuste des choses qui font que finalement, il y a des bâtiments qui sont tellement dégradés qu'il n'y a plus à attendre. Est-ce que vous avez ressorti dans votre analyse les bâtiments qui sont vraiment à un point tel de vétusté qu'ils imposent un traitement immédiat si nous voulons impérativement les conserver ?

M. LECOCQ

Tout à l'heure, vous avez vu quand même ce problème de mэрule. C'est quand même quelque chose de flagrant. On a attendu pour des raisons d'économies et peut-être de fausses économies, on a attendu parce qu'on savait que le remplacement des toitures des églises allait coûter très cher. On repousse et finalement arrive le mэрule et il faut toujours remplacer la toiture et en plus il va falloir des rattrapages de charpentes, des rattrapages de plâtres intérieurs qui vont coûter beaucoup plus cher. Alors que si au départ on avait fait l'effort, quitte à faire des impasses ailleurs parce que de toutes façons, les dépenses de la ville, de toutes les villes et de tous les maîtres d'ouvrage sont limités. Vous avez un plafond et à partir de ce plafond, nous avons été obligés par rapport aux dépenses que nous avions estimés, nous avons été obligés de les étaler sur dix ans pour que cela puisse rentrer dans votre économie. Maintenant au niveau des choix que vous allez pouvoir faire, il faut quand même savoir que cela n'est qu'une programmation sur dix ans et qu'il est probable qu'un petit tiers des dépenses qui ont été prévues ne seront jamais faites parce que certains bâtiments, vous allez peut-être les revendre avant de faire tels ou tels travaux dessus. Mais ce tiers de travaux que vous n'allez pas faire sera très vite remplacé par un tiers qui va arriver et qui n'était pas prévu. Votre niveau des dépenses sur les dix années à venir, est quand-même assez figé.

M. Le MAIRE

Ce qui est important et c'est aussi pour le public et les élus, c'est qu'on a maintenant un tableau de bord, une méthode de travail gérée à partir d'un logiciel.

M. MATHON

Qu'est ce que la SOCOTEC a prévu sur la Mairie et le CCAS pour les rendre en sécurité ? Je pense aux escaliers de secours etc. accessibilité handicapés. Est-ce qu'on peut préciser techniquement ce que vous comptiez faire ?

M. LECOCQ

Pour l'instant, nous avons estimé des dépenses parce qu'il y aura lieu forcément dans des travaux de cette importance de faire rentrer de la maîtrise d'œuvre. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il est quand même important, même nécessaire de prévoir l'accessibilité. L'accessibilité va être la création d'un ascenseur. On ne peut pas créer un ascenseur comme cela sans qu'un architecte ou une personne qui sait repenser le bâtiment puisse faire des propositions. On n'a pas pu estimer quelque chose de manière très précise mais nous avons programmé globalement la création d'un ascenseur qui est de l'ordre de 250 000 F pour parler dans

M. Le MAIRE

Mais je reviens, Monsieur Lecocq à ma question première, aura-t-on vraiment toute latitude pour faire des choix ? Si nous reprenons l'image des 7 familles, il nous faudra bien nous attaquer à chacune des familles. On ne peut pas laisser la famille culte se dégrader pendant le temps où on retape la famille administration. Qu'est-ce qui est là-dedans irrémédiable ? C'est-à-dire vraiment je reprends ma question dans chacune des familles, quel est l'angle d'attaque par lequel nous devrions aborder la problématique ?

M. LECOCQ

Techniquement, de toute façon je démarrerai. Pour entretenir correctement un bâtiment, il lui faut une bonne couverture et de bonnes fondations. C'est ce que disait mon grand-père et finalement cela n'a jamais changé. Tout ce qui est toiture mérite vraiment d'être traité rapidement afin d'éviter ces problèmes que l'on a sur l'église et ensuite dès l'instant où on a traité les toitures, ce qui est la première des choses à faire, ce sont bien sûr les obligations, la sécurité. Vous avez une sécurité qui est bien avancée sur le plan des écoles, tout cela suit son cours. Il n'y a pas de problème. Mais il faut continuer à poursuivre cet effort. C'est plus un rattrapage qui est sans problème et possible.

M. DIZY

Quel est le coût de l'étalement, si on passait d'un plan sur 10 ans à un plan sur 11 ans, cela diminuerait le coût par année ? Est-ce que cela ne générerait pas un coût supplémentaire dû à l'attente ?

M. LECOCQ

Oui, vous avez raison. Plus vous allez attendre, si vous ne faites pas les peintures dans les temps normaux d'entretien, vous retrouverez sur certains bâtiments, comme l'annexe mairie, à devoir remplacer la menuiserie parce qu'il sera trop tard, on ne pourra plus les remettre en peinture et il faut remplacer les menuiseries d'où un coût plus élevé. Mais là, ce qui est programmé sur 10 ans, autant vous allez avoir dans les 2 ou 3 premières années des choix importants à faire, autant dans la logique vous aurez vers 4 à 6 ans des choix qui seront plus difficiles à faire parce que vous allez reporter des travaux, parce que vous ne pouvez pas tout faire. Cela ne sera pas

possible de tout faire en même temps. Donc aux alentours de 4 à 6 ans, vous aurez des choix qui seront vraiment des choix très judicieux à faire les uns par rapport aux autres. Vous aurez une bande qui sera difficile.

M. DIZY

Vous avez présenté une courbe idéale au départ où tous les travaux se faisaient dans les premières années. Il y a donc une courbe lissée, mais celle-ci sur 10 ans a un surcoût par rapport à la courbe idéale. Est-ce que vous avez une idée du pourcentage ?

M. LECOCQ

Nous n'avons pas encore eu le temps d'aller aussi loin. C'est possible sans problème mais cela demande une seconde réflexion sur l'ensemble des coûts.

M. Le MAIRE

Ce que je voulais simplement dire, c'est que je souhaite que la population puisse intégrer un peu toutes ces données. La lettre de l'Hôtel de Ville qui doit sortir dans les quelques jours prévoit une rubrique « vos avis nous intéressent ». N'hésitez donc pas à m'écrire pour me donner vos sentiments. Avant de nous quitter, nous allons passer la parole à Madame Lippert pour nous faire une courte relation de son voyage et de la situation de notre jumelage- coopération.

MME LIPPERT

Merci Monsieur le Maire. Nous sommes partis à sept, avec des gens de l'association, une représentante de la commission jeunesse de l'APADS de Paris et une autre équipe qui venait de Lezennes qui est jumelé avec Ouassala, un petit village de

l'autre côté du bafing qui est en face de Bafoulabé. On ne parlera pas des problèmes de transport, autant de problèmes au départ qu'au retour. Arriver à l'aéroport à 19h, on a décollé à 1h30 du matin, problème technique des avions, enfin bref ! Sur place, un accueil toujours aussi chaleureux : des gens qu'on retrouve au bout de 11 ans et c'est vraiment émouvant, des rencontres très intéressantes puisque la région du Nord Pas-De-Calais a mis sur KAYES une antenne de la région qui est représenté par David Aquin. On a aussi eu la visite du représentant du Ministre de la Coopération qui fait actuellement une tournée dans toute la région de KAYES. On a rencontré le Préfet parce qu'au niveau scolaire, il y a des petits problèmes à régler. Au niveau du village, moi cela faisait 11 ans que je n'y étais pas allée. Chantal lorsque tu y retourneras, je peux te dire que tu vas trouver du changement. Le dispensaire qui était petit est devenu CSCOM, il s'est agrandi de trois pièces. L'école qui n'avait qu'un bâtiment à l'époque, en a deux et il y a possibilité de monter un second cycle sur Sélinkégné. Il y a le logement de la matrone. Le foyer des femmes a été inauguré l'année dernière. Il y a une cabine téléphonique satellitaire. Il y a maintenant une radio locale qui transmet sur les villages environnants. Une grosse surprise cette année : il y avait un périmètre maraîcher qui était prévu et dont on pensait qu'il ne serait inauguré que l'année prochaine parce qu'il y avait quand même pas mal de travaux à faire. C'était un terrain vague, il n'y avait rien dessus et en un an, ils ont réussi à faire ce qu'ils auraient dû faire en deux ou trois ans. Un hectare où il y a 700 planches de 4 m sur 1m20, où les femmes cultivent des choux, des haricots verts. Ils mangent les feuilles, pas les haricots, des salades, des tomates, du maïs, des pommes de terre... Enfin bon, ils ont commencé à bien cultiver et tout commence à pousser. Ils ont été aidé par l'AIDEP qui est un organisme norvégien et qui leur a envoyé un formateur. En 2 fois 6 mois, ils ont une formation concernant le semis, la culture et la récolte. Cette semaine, il y a une nutritionniste- diététicienne qui est

venu leur expliquer comment accommoder les haricots, les nutriments, tout ce qui est nécessaire, les vitamines... et ils ont demandé un complément de formation de 6 mois pour être sûrs de ne vraiment pas faire de bêtises. Ensuite retour sur Bamako, on a rencontré un conseiller technique du Président de la République. On a rencontré le nouveau Président qui va fonder le CROUS malien en fait, tout ce qui est universitaire au niveau du Mali, des conseillers du Ministère de l'Education. Enfin séjour de 15 jours super-génial, fatigant mais moi je ne regrette rien et franchement je vous dis à tous : « allez-y au moins une fois pour voir ce qui se fait là-bas, pour voir la mentalité des gens de là-bas ». Lorsqu'on revient ici on relativise beaucoup de choses. Leur gentillesse, leur sens de l'hospitalité, leur façon de vivre avec peu de moyens, tout ce qu'ils ont réussi à faire, toute l'évolution du village en 16 ans c'est fantastique.

M. Le MAIRE

Avez beaucoup palabré là-bas Madame Lippert ?

MME LIPPERT

Pas autant que vous, Monsieur le Maire, mais on a beaucoup discuté. On a fait le tour des familles. On a eu beaucoup de réunions avec les différentes commissions du village. On a eu une synthèse générale.

M. Le MAIRE

Les commissions ont bien évolué ?

MME LIPPERT

La commission sanitaire de Roncq. Depuis deux ans, ne donne plus d'argent au CSCOM là-bas. Ils se débrouillent eux-mêmes. Il y a un chef de poste, une matrone (c'est la sage-femme de là-bas), une stagiaire, une pharmacienne, une aide-soignante. Ils font leur budget primitif. Ils font leur bilan et ils font un budget prévisionnel pour l'année d'après.

M. Le MAIRE

Ecoutez, il ne manque plus que le plan pluriannuel d'investissements. On va leur envoyer Monsieur Taillez l'année prochaine pour qu'il aille leur donner la méthode financière de la ville de Roncq avec Monsieur Cosyn, pourquoi pas ?

MME LIPPERT

Au niveau scolaire, il y a eu des petits problèmes parce que les enseignants n'étaient pas payés. Il y a eu des engagements comme quoi l'état prenait en charge des enseignants. La commune devait en prendre un en charge. Il y a eu une bonne concertation pour une fois entre l'APE (Association Parents d'Elèves) et les enseignants. On a fait une réunion avec l'APE d'abord, avec les enseignants après et on les a tous mis ensemble. Ils ont décidé de beaucoup de choses et là franchement, cela devrait vraiment repartir.

M. Le MAIRE

En matière de santé publique ...

MME LIPPERT

L'aide-soignant a suivi des cours pour devenir infirmier. Il a toutes les capacités d'un médecin de brousse en fait. Il est reconnu unanimement par tous les villages

environnants, par le médecin chef du cercle de Bafoulabé. Ils lui font confiance. Il y a d'autres CSCOM dans les environs mais les habitants de ces villages-là préfèrent venir à Sélinkégné, vu le sérieux et les compétences de l'infirmier.

M. Le MAIRE

Avez-vous vu un progrès sanitaire par rapport aux années précédentes ?

MME LIPPERT

Je n'ai pas beaucoup été au CSCOM. Il y en a encore beaucoup d'enfants qui marchent pieds nus au village. Le formateur de l'AIDEP va leur expliquer que les excréments peuvent être récupérés pour faire du fumier. Là cela va dégager beaucoup au niveau du village.

M. Le MAIRE

Avez-vous senti un progrès dans le fonctionnement de la toute jeune démocratie au niveau local ?

MME LIPPERT

Bafoulabé est une commune qui est dotée d'un Maire, de Conseillers Municipaux, (il y en a 17 de tous les villages qui font partie du cercle) et il y a un conseiller municipal à Sélinkégné qui a certains problèmes avec le chef du village, parce que naturellement les anciens ne veulent pas trop lâcher leurs prérogatives. Il y a des dossiers qui lui sont passés devant le nez et qui sont partis directement là où ils devaient aller. Mais comme il n'y a pas eu de réponse, il va pouvoir se rattraper parce qu'il y a des choses qui ont été mises en place. On a bien fait comprendre que même s'il n'était pas du même parti politique que celui pour lequel le village avait voté, il fallait travailler tous

ensemble, qu'on travaillait pour sa ville, pour son village. C'est comme ici, on travaille pour sa ville et on ne travaille pas pour ses intérêts personnels. Il y a eu un remous mais enfin je pense que le message est bien passé. A partir du lendemain il y avait déjà des réunions dans certains coins avec lui et on lui repassait les informations. A ce niveau-là, j'espère qu'on a réussi ce qu'on voulait faire.

M. Le MAIRE

Les hommes travaillent-ils un peu plus ?

MME LIPPERT

Les hommes font partie de l'association des parents d'élèves. Ils se sont bien mobilisés pour cette école. On a demandé d'ailleurs pourquoi il n'y avait pas de femmes. Parce qu'en général ici, chez nous, ce sont surtout les mamans qui vont en réunion et là ce sont les hommes. Ils ont donné un sacré coup de main pour le périmètre maraîcher. Les jeunes garçons aussi. Moi j'ai l'impression d'une évolution. Les femmes sont quand même là pratiquement à toutes les réunions. Il y a quand même des choses qui avancent.

M. Le MAIRE

Comme quoi la parité, ce n'est pas si mauvais que cela.

MME LIPPERT

J'en ai parlé. J'ai signalé que chez nous, il y avait quand même une moitié de femmes, que cela avait été une obligation d'avoir la moitié de femmes et que ce n'était pas toujours très bien perçu par les hommes.

M. Le MAIRE

Merci Madame Lippert. J'ai retiré la délibération numéro 2, nous en reparlerons la prochaine fois en même temps que le projet de territoire de Lys Nord Métropole. Je vous souhaite à tous une excellente soirée.

La séance est levée à 21 h 00

Le 28/02/2003

VL/VL.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Vincent LEDOUX